

# Consultation en vue des Etats-Généraux de la condition pénitentiaire

- Résumé des résultats par thèmes -



A – LES RESULTATS PAR THEMES	3
1. LE SERVICE PUBLIC PENITENTIAIRE	3
LA PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE EN PRISON	
LA PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE EN PRISON  LES METIERS DES PERSONNELS PENITENTIAIRES	
LES INTERVENTIONS EN PRISON DE PERSONNES EXTERIEURES	
2. LA VIE QUOTIDIENNE EN PRISON	5
LES CONDITIONS GENERALES DE LA DETENTION	5
LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES LIENS FAMILIAUX	
LE TRAVAIL, L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE	6
L'ENSEIGNEMENT ET LES ACTIVITES SOCIOCULTURELLES	7
L'ACCES AUX SOINS MEDICAUX	8
L'ACCES AUX SOINS PSYCHIATRIQUES	
LA PRISE EN CHARGE DE LA TOXICOMANIE, DE L'ALCOOLISME ET DES AUTRES DEPENDANCES	9
LA PREVENTION DES SUICIDES	10
3. LES RÉGIMES DE DÉTENTION	10
LE REGIME DE DETENTION DES PREVENUS	10
LE REGIME DE DETENTION DES CONDAMNES	11
LE QUARTIER DISCIPLINAIRE	12
LES MESURES DE SECURITE	12
4. LA PRÉPARATION À LA SORTIE	13
LA PREPARATION A LA SORTIE	13
L'ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE	
· ·	
5. LES ALTERNATIVES À L'EMPRISONNEMENT	14
B – LA PAROLE DES DETENUS ET DES ACTEURS DE LA CONDITION PENITENTIAIR	E 15
	2
1. LES ASPECTS LES PLUS INACCEPTABLES DES CONDITIONS DE DETENTION	15
2. LES ATTENTES A L'EGARD D'UNE REFORME DES PRISONS	15



## A – Les résultats par thèmes

### 1. Le service public pénitentiaire

#### La protection des droits fondamentaux de la personne en prison

Taux d'insatisfaction des détenus : 78 %
Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 75 %

Plus de 3 détenus sur 4 considèrent que la protection de leurs droits fondamentaux est insatisfaisante. Pour y remédier, ils évoquent prioritairement la nécessité de « mettre en place un organe de contrôle extérieur et indépendant assurant la protection des droits et libertés en prison » (8 sur 10) puis celle de « prévoir un dispositif d'information permettant à chaque détenu de connaître ses droits » (8 sur 10) et enfin, de « favoriser la communication des personnes détenues avec les médias au sujet des conditions de détention » (plus de 7 sur 10).

Il est frappant de constater que le taux d'insatisfaction parmi les acteurs du monde pénitentiaire est supérieur, pour quatre catégories de répondants, à celui exprimé par les détenus. Il en est ainsi des avocats, des familles (il s'agit de leur troisième source d'insatisfaction), des intervenants extérieurs et des personnels de santé. Les travailleurs sociaux ont une appréciation quasiment équivalente à celle des détenus suivis par les magistrats. Seule une minorité des surveillants considère la situation comme insatisfaisante.

De façon extrêmement homogène, l'ensemble des acteurs du monde pénitentiaire évoquent à l'instar des détenus, la mise en place d'un « organe de contrôle extérieur et indépendant » (citée 6 fois sur 7 comme la première priorité pour les familles, les travailleurs sociaux, les magistrats, les avocats, les personnels de santé et les intervenants extérieurs), puis celle d'un « dispositif d'information permettant à chaque détenu de connaître ses droits » (5 fois sur 7). Seul élément distinctif au regard des actions prioritaires préconisées par les détenus, le fait d'« harmoniser les règlements intérieurs » des prisons figure comme la troisième action prioritaire des acteurs du monde pénitentiaires (4 fois sur 7) et la première pour les surveillants.

#### Les métiers des personnels pénitentiaires

Taux d'insatisfaction des détenus : 66 %

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 78 %

Deux tiers des détenus considèrent que les conditions d'exercice de leurs métiers par les personnels pénitentiaires ne sont pas satisfaisantes. Pour 3 détenus sur 4, l'action la plus citée consiste à « *augmenter le nombre de travailleurs sociaux* » puis, pour une proportion presque



équivalente de « développer et renforcer la collaboration entre le personnel de surveillance et les travailleurs sociaux pour favoriser les démarches de réinsertion des détenus » et enfin, pour 6 détenus sur 10, d'« organiser des rencontres régulières entre les personnels pénitentiaires et les détenus au sujet du fonctionnement de l'établissement ».

Le taux d'insatisfaction parmi les différentes catégories de répondants est notoirement supérieur à celui exprimé par les détenus et cette opinion est formulée par 3 acteurs du monde pénitentiaire sur 4. Les surveillants (il s'agit de leur première source d'insatisfaction) et plus encore les travailleurs sociaux se plaignent très massivement des conditions dans lesquels ils exercent leurs métiers. Le regard posé sur les conditions de travail des personnels pénitentiaires est particulièrement négatif de la part des intervenants extérieurs, des magistrats, des personnels de santé et des familles de détenus. Seuls les avocats expriment un point de vue un peu plus favorable sur le sujet que les détenus.

De façon extrêmement prononcée, les différents acteurs du monde pénitentiaire se rejoignent sur la nécessité qu'il y a à « augmenter le nombre de travailleurs sociaux » (citée 5 fois sur 7 comme la première priorité par les travailleurs sociaux, les magistrats, les avocats, les personnels de santé et les intervenants extérieurs), puis de « développer et renforcer la collaboration entre le personnel de surveillance et les travailleurs sociaux pour favoriser les démarches de réinsertion des détenus » (4 fois sur 7). L'action consistant à « augmenter le nombre de personnels de surveillance » est citée prioritairement par les surveillants.

#### Les interventions en prison de personnes extérieures

Taux d'insatisfaction des détenus : 71 %

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 64 %

Plus de 7 détenus sur 10 considèrent que les conditions d'intervention en prison des personnes extérieures est insatisfaisante. Pour y remédier, ils évoquent la nécessité d'une action prioritaire consistant à « proposer aux intervenants extérieurs de travailler en commun avec les personnels de l'AP pour favoriser les démarches de réinsertion des détenus » (plus de 8 sur 10), puis celle consistant à « augmenter le nombre des interventions de personnes extérieures à l'AP » (les ¾ d'entre eux), et pour deux tiers d'entre eux, celle consistant à « organiser des rencontre régulières entre les intervenants extérieurs et les détenus au sujet du fonctionnement de l'établissement ».

Le taux d'insatisfaction parmi les acteurs du monde pénitentiaire est l'un des plus bas exprimés au travers de leur consultation. Il se partage entre, d'une part, deux catégories de répondants qui déplorent très fortement les conditions d'intervention des personnes extérieures (familles et avocats) et d'autre part, deux autres catégories (personnels de santé et travailleurs sociaux) qui expriment peu ou prou la même appréciation que celle des intervenants extérieurs eux-mêmes. Les magistrats sont partagés tandis que seule une minorité de personnels de surveillance se montre insatisfaite.

L'action consistant à « proposer aux intervenants extérieurs de travailler en commun avec les personnels de l'AP pour favoriser les démarches de réinsertion des détenus » se dégage comme étant la première priorité selon les différents acteurs du monde pénitentiaire (citée 5 fois sur 7 comme telle par les familles, les travailleurs sociaux, les surveillants, les magistrats



et les intervenants extérieurs). L'action visant à « garantir le respect en prison des règles de déontologie propres aux métiers des différents intervenants extérieurs » arrive en second (4 fois sur 7). Elle est la première priorité des avocats et du personnel médical. Les actions consistant à « définir clairement les principes régissant l'octroi et le retrait des autorisations d'accès des intervenants de sorte à limiter l'arbitraire » et « augmenter le nombre des interventions des personnes extérieures à l'administration pénitentiaire » se partagent la troisième place dans les préoccupations des répondants en ligne.

#### 2. LA VIE QUOTIDIENNE EN PRISON

#### Les conditions générales de la détention

Taux d'insatisfaction des détenus : 82 %

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 85 %

Plus de 8 détenus sur 10 considèrent que leurs conditions de vie au quotidien sont insatisfaisantes. Il s'agit là du plus fort taux d'insatisfaction exprimé par les détenus au travers de la consultation. Pour y remédier, ils évoquent à même hauteur (près de 9 fois sur 10) la nécessité de « mettre en place des installations sanitaires (douches, toilettes), préservant l'intimité de la personne » et celle de « permettre un accès quotidien des détenus aux activités, à la formation ou au travail ». La troisième action prioritaire consiste à leurs yeux à « assurer à chaque détenu l'accès à un revenu minimal ».

Les niveaux d'insatisfaction exprimés par les acteurs du monde pénitentiaire au sujet des conditions de détention sont les plus élevés apparus lors de la consultation. Ils sont généralement supérieurs à celui exprimé par les détenus. Ainsi il est quasi unanime pour les avocats (c'est leur première source d'insatisfaction), légèrement inférieur même s'il reste très élevé chez les travailleurs sociaux, les intervenants extérieurs (seconde source d'insatisfaction), les familles (première source d'insatisfaction), les personnels de santé (troisième source d'insatisfaction) et les magistrats. Il est à noter qu'une légère majorité de surveillants considère la situation comme insatisfaisante.

De façon massive et quasi unanime, l'ensemble des acteurs du monde pénitentiaire à l'exception des intervenants extérieurs évoquent la nécessité de « mettre en place des installations sanitaires (douches, toilettes), préservant l'intimité de la personne » comme l'action la plus prioritaire. Figurent ensuite, dans des proportions équivalentes, la nécessité de « permettre un accès quotidien des détenus aux activités, à la formation ou au travail » et celle de « respecter les conditions minimales de superficie, de chauffage, d'éclairage et d'aération des cellules ».

#### Le maintien et le développement des liens familiaux

Taux d'insatisfaction des détenus : 77 %



#### Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 74 %

Plus de 3 détenus sur 4 considèrent que la situation qui prévaut en matière de maintien des liens familiaux est insatisfaisante. Pour y remédier, ils estiment nécessaire les actions qui consistent à (par ordre de priorité) « affecter tout détenu dans un lieu de détention proche de son domicile ou de celui de sa famille », « augmenter la fréquence et la durée des parloirs », « permettre aux détenus de rencontrer leur famille et leurs proches dans des conditions qui respectent le droit à l'intimité » ainsi que « systématiser les autorisations de sortie en cas de circonstances familiales graves ».

Le taux d'insatisfaction varie de façon sensible selon les acteurs du monde pénitentiaire concernés. Il est nettement supérieur à celui exprimé par les détenus dans le cas des familles et des avocats, et dans une moindre mesure par les intervenants extérieurs et les personnels de santé. Il est légèrement inférieur tout en restant largement majoritaire pour ce qui est des travailleurs sociaux et des magistrats. L'insatisfaction est minoritaire parmi les surveillants.

L'action consistant à « affecter tout détenu dans un lieu de détention proche de son domicile ou de celui de sa famille » recueille l'assentiment majoritaire (citée 4 fois sur 7 comme la première priorité par les familles, les surveillants, les avocats et les intervenants extérieurs), suivie de celle visant à « permettre aux détenus de rencontrer leur famille et leurs proches dans des conditions qui respectent le droit à l'intimité » (service social, magistrats) puis celle consistant à « systématiser la desserte des lieux de détention par les transports en commun ».

#### Le travail, l'emploi et la formation professionnelle

Taux d'insatisfaction des détenus : 77 %

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 86 %

Plus de 3 détenus sur 4 considèrent que la situation qui concerne l'offre et les conditions de travail et de formation professionnelle est insatisfaisante. Pour y remédier, ils font apparaître comme largement prioritaire l'action qui consiste à « assurer une rémunération du travail en prison » (citée 7 fois sur 10 comme la première priorité). Par ailleurs, ils estiment nécessaire de « proposer à tout détenu qui en fait la demande un parcours de qualification professionnelle par le biais d'une formation, d'une activité d'insertion ou d'un emploi » puis d'« appliquer en prison les dispositions du Code du travail ».

Le taux d'insatisfaction des différents acteurs du monde pénitentiaire est, pour la quasi-totalité des catégories de répondants, nettement supérieur à celui exprimé par les détenus. La situation de l'offre et des conditions de travail et de formation professionnelle mécontente fortement, par ordre décroissant, les travailleurs sociaux (dont c'est la première source d'insatisfaction), les magistrats (seconde source d'insatisfaction), les personnels de santé (seconde source d'insatisfaction), les intervenants extérieurs (troisième source d'insatisfaction), les familles, les surveillants puis les avocats.

Un très fort consensus entoure l'action consistant à « proposer à tout détenu qui en fait la demande un parcours de qualification professionnelle par le biais d'une formation, d'une activité d'insertion ou d'un emploi » (citée 6 fois sur 7 comme la première priorité par toutes les catégories de répondants à l'exception des travailleurs sociaux). Les deux autres actions



prioritaires aux yeux des acteurs du monde pénitentiaire sont celle visant à « appliquer en prison les dispositions du Code du travail » et celle consistant à « permettre de concilier travail, formation et enseignement ». Cette dernière priorité étant le seul élément distinctif au regard des attentes exprimées par les détenus.

#### L'enseignement et les activités socioculturelles

Taux d'insatisfaction des détenus : 65 %

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 70 %

Près des deux tiers des détenus considèrent que la situation qui concerne l'offre et les conditions dans lesquelles s'effectuent l'enseignement et les activités socioculturelles est insatisfaisante. Pour y remédier, ils souhaitent voir mis en œuvre (par ordre décroissant) les actions consistant à « rémunérer les détenus qui suivent un enseignement ou une formation », puis « proposer davantage d'activités sportives et culturelles » et enfin, « proposer à tous les détenus des programmes d'enseignement et de formation ».

Le taux d'insatisfaction des différents acteurs du monde pénitentiaire varie sensiblement selon les catégories de répondants. Il est très supérieur à celui exprimé par les détenus dans le cas des familles, des avocats, des intervenants extérieurs et des personnels de santé. Il apparaît également fortement, mais dans une moindre mesure, chez les travailleurs sociaux, les magistrats. Même s'ils sont relativement partagés sur cette question, les surveillants estimant la situation insatisfaisante sont minoritaires.

Trois actions obtiennent principalement l'assentiment des différents acteurs du monde pénitentiaire. La première consiste à « proposer à tous les détenus des programmes d'enseignement et de formation » (citée 5 fois sur 7 comme la première priorité par les familles, les travailleurs sociaux, les magistrats, les personnels de santé et les intervenants extérieurs), la seconde à « donner aux mineurs le même enseignement que celui proposé en milieu scolaire » et la troisième à « proposer aux détenus des cours d'apprentissage de la langue française ». Ces deux dernières actions se distinguent de celles qui doivent être mises en avant prioritairement selon les détenus.



#### L'accès aux soins médicaux

Taux d'insatisfaction des détenus : 61 %

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 65 %

Plus de 6 détenus sur 10 considèrent que la situation de l'accès aux soins médicaux est insatisfaisante. L'action consistant à « permettre la consultation d'un médecin à toute heure de la nuit et du week-end » se détache nettement parmi celles qu'ils estiment devoir être mises en œuvre de façon prioritaire. Apparaissent ensuite les actions visant à « augmenter les moyens de fonctionnement des services médicaux » puis de « développer les permissions de sortir pour consulter un médecin à l'extérieur ».

Le taux d'insatisfaction exprimé par les différents acteurs du monde pénitentiaire est globalement identique à celui des détenus même s'il figure en second rang parmi les plus bas exprimés au travers de leur consultation. Il varie cependant très sensiblement selon les catégories de répondants. Il est très supérieur dans le cas des familles, des avocats et des intervenants extérieurs. Il est équivalent pour les magistrats et les travailleurs sociaux. L'appréciation de la situation de la part des personnels de santé est manifestement partagée, tandis que celle des surveillants traduit une de leur insatisfaction la plus minoritaire. A noter que l'accès aux soins médicaux est classé au dernier rang des sujets d'insatisfaction chez les personnels de santé.

Un consensus très fort parmi tous les acteurs à l'exception des familles entoure le fait de considérer que l'action prioritaire consiste à « augmenter les moyens de fonctionnement des services médicaux », suivie par la nécessité de « permettre la consultation d'un médecin à toute heure de la nuit et du week-end ». Les actions visant à « proposer à tout détenu des actions d'éducation à la santé et à la prévention des risques » et « garantir le respect des prescriptions médicales et des régimes alimentaires spécifiques » se partageant les suffrages dans un troisième temps.

#### L'accès aux soins psychiatriques

Taux d'insatisfaction des détenus : 60 %

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 83 %

6 détenus sur 10 considèrent que la situation de l'accès aux soins psychiatriques est insatisfaisante. De façon très nette, l'action consistant à « transférer systématiquement en milieu hospitalier spécialisé les détenus souffrant de graves troubles psychiatriques » est jugée prioritaire par les détenus. Suivent les actions destinées à « augmenter les moyens des SMPR et des équipes psychiatriques des UCSA » puis « protéger la confidentialité des consultations psychiatriques » et « créer des SMPR au sein de tous les lieux de détention ».

Il est important de noter que le taux d'insatisfaction global des différents acteurs du monde pénitentiaire présente le plus grand écart avec celui exprimé par les détenus, se situant à un niveau très supérieur (plus de 20 points). L'appréciation de la situation est particulièrement négative parmi les magistrats (il s'agit là de leur première source d'insatisfaction), les



travailleurs sociaux et les avocats, puis dans une moindre mesure, parmi les intervenants extérieurs, les surveillants (dont c'est néanmoins la seconde source d'insatisfaction), les personnels de santé et les familles.

Les trois actions devant être mises en œuvre de l'avis de l'ensemble des catégories de répondants correspondent à celles retenues par les détenus, y compris dans leur niveau de priorisations. Ainsi, pour les acteurs du monde pénitentiaire, il s'agit tout d'abord de « transférer systématiquement en milieu hospitalier spécialisé les détenus souffrant de graves troubles psychiatriques » (citée 4 fois sur 7 comme la première priorité par les familles, les surveillants, les avocats et les intervenants extérieurs), puis d' « augmenter les moyens des SMPR et des équipes psychiatriques des UCSA » et enfin, de « créer des SMPR au sein de tous les lieux de détention ».

## La prise en charge de la toxicomanie, de l'alcoolisme et des autres dépendances

Taux d'insatisfaction des détenus : 59 %

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 74 %

Le taux d'insatisfaction des détenus au regard de la prise en charge des personnes dépendantes à des produits comme le tabac, l'alcool, le cannabis ou les médicaments est le plus bas exprimé au travers de leur consultation (moins de 6 détenus sur 10). Dans ce contexte, « proposer à toute personne entrant en prison un bilan confidentiel concernant sa consommation de drogues, d'alcool, de tabac », puis « proposer systématiquement des consultations spécialisées en prise en charge des dépendances » et enfin, « consacrer davantage de moyens à la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme et de la toxicomanie » apparaissent comme les actions prioritaires selon les détenus.

Un taux d'insatisfaction de près de 14 points supérieur à celui exprimé par les détenus caractérise l'appréciation de la situation par les différents acteurs du monde pénitentiaire. Le mécontentement est ainsi particulièrement sensible aussi bien parmi les avocats, les intervenants extérieurs, les travailleurs sociaux que les magistrats, les personnels de santé et les familles. Il est à noter que l'insatisfaction parmi les surveillants est très majoritaire et même supérieure à celle exprimée par les détenus.

Les attentes des différents acteurs du monde pénitentiaire convergent avec celles exprimées par les détenus. Citées 4 fois sur 7 comme prioritaires (par les familles, les travailleurs sociaux, les magistrats et les personnels de santé), l'action devant prioritairement être mise en œuvre consiste à « proposer systématiquement des consultations spécialisées en prise en charge des dépendances ». Par ailleurs, les surveillants, les avocats et les intervenants extérieurs jugent prioritaire l'action visant à « proposer à toute personne entrant en prison un bilan confidentiel concernant sa consommation de drogues, d'alcool, de tabac ». L'action consistant à « consacrer davantage de moyens à la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme et de la toxicomanie » apparaît comme la troisième priorité.



#### La prévention des suicides

Taux d'insatisfaction des détenus : 79 %

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 72 %

Le taux d'insatisfaction des détenus au regard de la prévention des suicides est l'un des plus forts apparus au terme de leur consultation (en troisième rang après les questions liées aux « conditions générales de détention » et du « régime de détention des prévenus »), ce mécontentement concernant pratiquement 8 personnes sur 10. Dans ce contexte, trois actions sont prioritaires aux yeux des détenus : « interdire le placement au quartier disciplinaire des personnes présentant un risque suicidaire », puis « proposer un soutien psychologique aux détenus lors des moments à risque élevé (arrivée en prison, procès, sortie de prison) » et enfin, « former le personnel pénitentiaire et les intervenants en prison à la prévention du suicide ».

Marquée par un taux d'insatisfaction inférieur de plus de 7 points à celui exprimé par les détenus, la prévention des suicides est jugée comme défaillante par près de 7 acteurs du monde pénitentiaire sur 10 (11ème source d'insatisfaction pour les acteurs et 3ème pour les détenus). Le mécontentement est particulièrement élevé parmi les avocats, les familles, les intervenants extérieurs et les personnels de santé. Il est moindre chez magistrats et les travailleurs sociaux (dont il apparaît comme la dernière source d'insatisfaction au terme de la consultation) même s'il demeure largement majoritaire. Il est sensiblement minoritaire parmi les surveillants.

L'action consistant à « proposer un soutien psychologique aux détenus lors des moments à risque élevé (arrivée en prison, procès, sortie de prison) » est jugée 6 fois sur 7 comme la première priorité aux yeux des différents acteurs du monde pénitentiaire à l'exception des surveillants. La seconde consiste à « former le personnel pénitentiaire et les intervenants en prison à la prévention du suicide », tandis que la troisième suppose de « systématiser l'entretien à l'arrivée en prison avec un médecin psychiatre ». Cette dernière action étant le seul élément distinctif au regard des attentes exprimées par les détenus.

## 3. LES RÉGIMES DE DÉTENTION

#### Le régime de détention des prévenus

Taux d'insatisfaction des détenus : 80 %

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 87 %

Le taux d'insatisfaction des détenus au regard des conditions de vie des personnes placées en détention provisoire est l'un des plus forts apparus au terme de leur consultation (en second rang après la question des « conditions générales de détention »), ce mécontentement concernant au total 8 personnes sur 10. Pour améliorer la situation en la matière, trois actions apparaissent comme prioritaires pour les détenus : « appliquer en maison d'arrêt les aspects



positifs des conditions de vie en centre de détention (portes ouvertes, accès au téléphone, etc.)», puis « prévoir la possibilité d'un rapprochement familial pour les prévenus » et enfin, « permettre à tout prévenu qui le souhaite de loger dans une cellule individuelle ».

Outre qu'il est plus fort que celui relevé chez les détenus, le taux d'insatisfaction au regard du régime de détention des prévenus est l'un des plus élevés pour les acteurs du monde pénitentiaire, tout particulièrement chez les travailleurs sociaux, les familles (seconde source d'insatisfaction), les avocats et les magistrats. Il est important de constater que cette appréciation est largement majoritaire également parmi les surveillants.

L'action consistant à « respecter la séparation des prévenus et des condamnés » est jugée prioritaire par plus d'un acteur du monde pénitentiaire sur deux (particulièrement les travailleurs sociaux, les surveillants, les avocats et les intervenants extérieurs). La seconde consiste à « permettre à tout prévenu qui le souhaite de loger dans une cellule individuelle » tandis que la troisième suppose de « prévoir la possibilité d'un rapprochement familial pour les prévenus ».

#### Le régime de détention des condamnés

Taux d'insatisfaction des détenus : 74%

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 72%

Environ 3 détenus sur 4 considèrent que les conditions de détention des personnes condamnées sont insatisfaisantes. Trois actions se dégagent comme devant être mises en œuvre de façon prioritaire aux yeux des détenus : « appliquer aux condamnés détenus en maison d'arrêt les aspects positifs des conditions de vie en centre de détention », puis « permettre à tout condamné qui le souhaite de loger dans une cellule individuelle » et enfin, « autoriser durant la journée la libre circulation de tous les détenus au sein de leurs quartiers en centre de détention ».

Avec un mécontentement partagé par 7 acteurs du monde pénitentiaire sur 10, les conditions de détention des personnes condamnées sont massivement insatisfaisantes pour les acteurs du monde pénitentiaire et tout particulièrement par les avocats, les travailleurs sociaux, les familles et les intervenants extérieurs. A noter qu'une minorité de surveillants estime insatisfaisante la situation.

L'action consistant à « permettre à tout condamné qui le souhaite de loger dans une cellule individuelle » est jugée 4 fois sur 7 comme la première priorité aux yeux des différents acteurs du monde pénitentiaire (les travailleurs sociaux, les avocats, les personnels de santé et les intervenants extérieurs). La seconde (prioritaire pour 3 catégories sur 7 notamment par les surveillants et les magistrats) consiste à « respecter le principe d'affectation en établissement pour peine des condamnés à une peine supérieure à un an », tandis que la troisième suppose d' « appliquer aux condamnés détenus en maison d'arrêt les aspects positifs des conditions de vie en centre de détention ».



#### Le quartier disciplinaire

Taux d'insatisfaction des détenus : 70 %

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 68 %

7 détenus sur 10 considèrent que le respect de leurs droits lorsqu'ils sont soumis au régime disciplinaire est insuffisant. Pour y remédier, ils proposent prioritairement la mise en œuvre d'une action consistant à « ne plus ajouter à une sanction disciplinaire un retrait de réductions de peine », puis de « conserver une possibilité de voir leur famille » et enfin, à part égale de « reporter la commission de discipline en l'absence d'avocat » et de « confier la présidence de la commission de discipline à une personne indépendante de l'administration pénitentiaire ».

Au regard de la situation du respect des droits des détenus au quartier disciplinaire, le taux d'insatisfaction exprimé par les acteurs du monde pénitentiaire est l'un des plus bas apparus au terme de leur consultation. Néanmoins, le mécontentement reste particulièrement élevé parmi les avocats et les personnels de santé puis chez les intervenants extérieurs et les familles et, dans une moindre mesure, chez les travailleurs sociaux et les magistrats. L'insatisfaction des surveillants demeure un phénomène minoritaire et la question des droits des détenus placés au quartier disciplinaire figure au dernier rang de leurs sources du mécontentement.

L'action perçue comme prioritaire parmi les différents acteurs du monde pénitentiaire consiste pour les magistrats, les avocats et les personnels de santé à « confier la présidence de la commission de discipline à une personne indépendante de l'administration pénitentiaire », cette démarche étant la seule qui soit commune avec celles exprimées par les détenus. Pour leur part, les différentes catégories de répondants suggèrent de « définir de façon précise les infractions disciplinaires » et de « prévoir des possibilités de médiation comme alternatives à la procédure disciplinaire ».

#### Les mesures de sécurité

Taux d'insatisfaction des détenus : 69 %

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 60%

Près de 7 détenus sur 10 se déclarent insatisfaits du respect de leurs droits lorsqu'ils sont soumis à des mesures de sécurité. Pour y remédier, ils proposent prioritairement de « permettre aux détenus d'assister à la fouille de leur cellule ou de leurs biens personnels », de « supprimer la fouille corporelle intégrale » et « d'interdire l'usage de menottes et d'entraves lors des consultations et hospitalisations ».

Le taux d'insatisfaction parmi les acteurs du monde pénitentiaire est le plus bas exprimé au travers de leur consultation et présente un écart de près de 9 points avec celui des détenus. Les avocats et les familles expriment un fort mécontentement, ainsi que, dans une moindre mesure, les travailleurs sociaux, les personnels médicaux et les intervenants extérieurs. Seuls les magistrats et plus encore les surveillants affirment de façon minoritaire leur insatisfaction.



A noter que la question des mesures de sécurité est classée au dernier rang des sujets de mécontentement chez les familles, les magistrats et les intervenants extérieurs, et à l'avant-dernier rang chez toutes les autres catégories de répondants.

Les familles, les personnels médicaux et les intervenants extérieurs rejoignent les détenus et placent en tête de leurs attentes le fait de « permettre aux détenus d'assister à la fouille de leur cellule ou de leurs biens personnels ». Les travailleurs sociaux, les magistrats et les avocats expriment quant à eux cette attente en seconde et troisième position. Les magistrats et avocats attendent avant tout une transformation du régime juridique des mesures de sécurité. Ils placent en première et deuxième position de leurs propositions de « permettre un recours rapide pour contester une décision de transfert » et de « permettre un recours rapide pour contester une décision de placement à l'isolement ». Les surveillants sont les plus nombreux à ne pas se prononcer sur les transformations possibles de ces mesures.

### 4. LA PRÉPARATION À LA SORTIE

#### La préparation à la sortie

Taux d'insatisfaction des détenus : 78 %
Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 87%

Plus de 3 détenus sur 4 se déclarent insatisfaits de la préparation à la sortie de prison. Pour y remédier, les détenus expriment de manière massive un grand nombre d'attentes : « systématiser le recours aux permissions de sortir pour préparer le retour à la vie libre », « faire de la réinsertion la mission première de l'administration pénitentiaire », « développer les aménagements de peine destinés à favoriser la recherche d'un travail et d'un hébergement à la sortie », « faire en sorte que les détenus puissent bénéficier dès leur sortie des allocations de ressources auxquelles ils peuvent prétendre ».

Les acteurs du monde judiciaire et pénitentiaire partagent et renforcent ce constat, puisqu'ils expriment au sujet de la préparation à la sortie leur plus fort taux d'insatisfaction. Il est particulièrement fort chez les avocats (il s'agit de leur seconde source d'insatisfaction), les personnels de santé (première source d'insatisfaction), les intervenants extérieurs (première source d'insatisfaction) et les travailleurs sociaux puis parmi les magistrats (quatrième source d'insatisfaction) et les familles. Les surveillants expriment en la matière leur troisième source d'insatisfaction, de façon très largement majoritaire.

L'attente prioritaire pour nombre des acteurs (les familles, les travailleurs sociaux, les avocats, les personnels de santé et les intervenants extérieurs) est de « faire de la réinsertion la mission première de l'administration pénitentiaire ». Pour les surveillants il est essentiel de « développer les aménagements de peine destinés à favoriser la recherche d'un travail et d'un hébergement à la sortie » et, plus encore, « d'élaborer dès l'incarcération un projet de préparation à la sortie », attentes partagées par environ 8 détenus sur 10. Les magistrats et les travailleurs sociaux insistent particulièrement sur l'accès aux droits sociaux les premiers en proposant de « doter tout lieu de détention d'une plate-forme d'accès aux services sociaux ».



#### L'accompagnement à la sortie

Taux d'insatisfaction des détenus : 73 %

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 82 %

Plus de 7 détenus sur 10 se déclarent insatisfaits de l'accompagnement à la sortie de prison. De même que pour ce qui concerne la préparation à la sortie, ils manifestent leur adhésion massive (plus de 3 détenus sur 4) à six des neuf actions proposées. Selon eux, les trois actions prioritaires à mettre en œuvre sont d' « élargir les possibilités d'accès des sortants de prison aux dispositifs d'accueil d'urgence, d'hébergement et de logements sociaux », de « lever les obstacles liés au casier judiciaire pour l'accès à la fonction publique » et de « limiter les cas où un employeur peut demander la production d'un extrait du casier judiciaire ».

L'insatisfaction des détenus est largement partagée par plus de 8 acteurs du monde carcéral sur 10. Le mécontentement le plus fort apparaît parmi les travailleurs sociaux et les avocats, suivis de près par les magistrats, les intervenants extérieurs, les personnels de santé, puis les familles. Les personnels de surveillance expriment une insatisfaction moindre mais néanmoins très largement majoritaire.

« Permettre aux personnes libérées de poursuivre à l'extérieur une formation commencée en prison » est l'action prioritaire des avocats. Les surveillants et les magistrats mettent quant à eux l'accent sur le fait « d'assurer la continuité de suivi et de soins psychiatriques à la sortie de prison ». Le personnel du service social estime prioritaire d'« élargir les possibilités d'accès des sortants de prison aux dispositifs d'accueil d'urgence, d'hébergement et de logement sociaux ». Les familles jugent avant tout prioritaire de « limiter les cas où l'employeur peut demande la production d'un extrait de casier judiciaire ».

## 5. LES ALTERNATIVES À L'EMPRISONNEMENT

Taux d'insatisfaction des détenus : 62 %

Taux d'insatisfaction globale des autres acteurs du monde pénitentiaire : 79 %

Près des deux tiers des détenus expriment une insatisfaction au regard de l'usage des sanctions et mesures alternatives à l'emprisonnement. Dans ce contexte, trois actions sont proposées par plus de 7 détenus sur 10 : « réduire les durées maximales de placement en détention provisoire », « développer le recours au contrôle judiciaire comme alternative à la détention provisoire » et « favoriser un recours systématique aux mesures d'aménagement de peine ».

Les acteurs du monde carcéral, plus encore que les détenus (écart de plus de 17 points), manifestent une forte insatisfaction au regard de l'usage qui est fait des sanctions et mesures alternatives à l'emprisonnement. Cette opinion est particulièrement exprimée par les personnels de santé, les intervenants extérieurs et les avocats. Elle apparaît également très massivement chez les travailleurs sociaux, les familles ainsi que très majoritairement chez les surveillants (troisième source d'insatisfaction) et les magistrats. A noter que ces derniers ont sur ce thème le taux d'insatisfaction le plus bas apparu lors de leur consultation.



L'action consistant à « réduire les durées maximales de placement en détention provisoire » est celle prioritairement réclamée par les acteurs du monde pénitentiaire (notamment par les familles et le personnel médical). Celle consistant à « développer le recours au contrôle judiciaire comme alternative à la détention provisoire » figure comme seconde action à mettre en oeuvre, tout comme celle visant à « sanctionner les mineurs par des mesures éducatives alternatives à l'emprisonnement ».

# B – la parole des détenus et des acteurs de la condition pénitentiaire

## 1. Les aspects les plus inacceptables des conditions de détention

Interrogés sur les aspects les plus inacceptables de leurs conditions de détention, les détenus évoquent de façon massive les « mauvaises conditions de vie en général » (plus de quatre détenus sur dix) puis le « travail du personnel surveillant et de l'administration pénitentiaire » (plus de deux détenus sur dix), « l'absence de respect des droits / arbitraire » (idem) et « le manque de relations avec les familles » (deux détenus sur dix). Dans le détail, le « manque d'hygiène », la « trop faible fréquence des douches / absence de douches dans les cellules » puis l'absence d' « encellulement individuel » et l' « insalubrité des cellules » illustrent tout particulièrement à leurs yeux ces mauvaises conditions de détention. Concernant les personnels de surveillance et l'administration pénitentiaire, leur « manque de respect envers les détenus (abus d'autorité, violences) », leur « manque de dialogue avec les détenus » apparaissent comme des traits saillants.

De la même manière, les « mauvaises conditions de vie en général » apparaissent comme l'aspect le plus inacceptable des conditions actuelles de détention aux yeux de l'ensemble des différents acteurs du monde pénitentiaire et tout particulièrement l'absence d' « encellulement individuel » et la « situation déplorable des maisons d'arrêt (vétusté, insalubrité, etc.) ». En second rang, « l'absence de respect des droits / l'arbitraire » est soulignée, principalement par les travailleurs sociaux, les avocats et les intervenants extérieurs. Dans ce cadre, la « non application des droits fondamentaux et du droit commun » ressort nettement. Enfin, le manque de respect mutuel entre détenus et surveillants est fréquemment relevé.

### 2. Les attentes a l'égard d'une reforme des prisons

Au terme de leur consultation, les détenus privilégient de façon très nette (près d'un détenu sur quatre) parmi les axes de la réforme souhaitée le fait de « changer le regard de la société

## Etats Généraux de la condition pénitentiaire



et mobiliser la classe politique sur la question carcérale ». En seconde intention, les détenus mettent en avant la nécessité de « réformer le droit pénal / améliorer les droits de la défense » qui englobe la demande de « davantage de mesures d'aménagement de peine et de remises de peine », de la « diminution de la durée des périodes de sûreté » et du « développement des permissions de sortir ». Le troisième axe de réforme cité par les détenus repose sur « l'amélioration des conditions de vie en général ».

La première attente formulée par les acteurs du monde pénitentiaire et judiciaire rejoint celle exprimée par les détenus, à savoir de « changer le regard de la société et mobiliser la classe politique sur la question carcérale ». Cet axe de la réforme attendue apparaît prioritaire pour les familles, les avocats, les personnels de santé et les intervenants extérieurs et figure en deuxième intention pour les travailleurs sociaux et les magistrats. Le second axe de réforme qui se dégage des attentes proposées par les différents acteurs consiste en « l'amélioration de la réinsertion à la sortie » et notamment d'y consacrer « davantage de moyens (nombre de travailleurs sociaux, préparation individualisée) » : il apparaît en premier chez les travailleurs sociaux et les magistrats et figure en deuxième intention pour les familles, les avocats, les personnels de santé et les intervenants extérieurs. Pour ce qui est des surveillants, le « travail du personnel surveillant et de l'administration pénitentiaire » figure comme le premier axe de réforme à mettre en œuvre.